

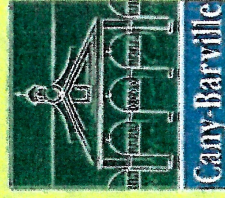
L'Aide à la Vie Partagée

C'est une demande individuelle qui formalise l'entrée de la personne, de la famille dans le dispositif.

Elle contractualise son engagement et déclenche le financement à l'association par le Département.

Les personnes signataires élaborent les activités et actions qui correspondent à leurs attentes, à leurs besoins.

Les Partenaires



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Nos coordonnées:

Association

GEST & DIM

Service Logement Inclusif

Contacts

Marie Pierre Vaslin, Présidente

Guillaume Fresnais, Directeur

JCharles Wailliez, Coordinateur

Tel: 07 84 03 80 27

Courriel: log.incl.gest@gmail.com

Permanences

Le mardi, 10h/12h

Bureau salle Foyer restaurant à Fécamp

Le jeudi, 10h/12h

Annexe de la salle du Bailliage de Caux à
Cany-Barville

Le Projet d'Habitat Inclusif

Mieux vivre ensemble

Communauté

Solidarité

Respect

**Cohabiter c'est bien,
Vivre ensemble c'est mieux**

Le projet

Un habitat individuel pour un projet d'accompagnement collectif et partagé

Identifier les besoins, les attentes individuelles pour :

- Améliorer les conditions de vie des résidents dans le logement, au sein de la résidence
- Rester le plus longtemps possible dans le logement de manière autonome et sécurisée

Les 4 piliers

La Veille

Par une attention mutuelle des habitants, encouragée par la dynamique de vivre ensemble

L'Autonomie

Par une dynamique de groupe, faciliter le quotidien afin de préserver l'autonomie ou d'améliorer la capacité à faire

La Convivialité

Par l'organisation d'activités collectives, empêcher le risque d'isolement et de solitude des habitants

Le Lien Social

Par une participation aux activités existantes sur le territoire et en ouvrant les activités aux habitants extérieurs

Qui est concerné?

- Les personnes reconnues handicapées ou en invalidité
- Les personnes de plus de 65 ans

Comment fait-on?

- Des entretiens individuels pour bien comprendre la démarche avec le coordinateur
- Un engagement volontaire officialisé par la signature de la demande d'Aide à la Vie Partagée (AVP)
- Des rencontres collectives pour établir la charte de vie sociale et réfléchir à la mise en place d'activités avec l'animateur/coordonateur.

NB:Le coût des actions/activités est pris en charge par l'association GEST & DIM pour les personnes signataires de la demande d'AVP. Pour les autres, une participation financière peut être demandée.